

Réunion du 4 mars 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/197 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Accès routiers à la zone d'activités du village des marques à
ROPPENHEIM - Régularisation foncière**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- dans le cadre de l'aménagement des accès routiers à la zone d'activités du village des marques à ROPPENHEIM, approuve l'échange de terrains suivant, à l'euro symbolique, à intervenir par acte administratif entre :

. d'une part la communauté de communes de l'Uffried, pour les parcelles cadastrées sous section 3 n° 250/190 avec 40,22 ares, 253/190 avec 14,35 ares, 255/204 avec 0,89 are et 257/186 avec 60,62 ares, et section 4 n° 145/104 avec 0,43 are, 152/106 avec 2,50 ares, 154/3 avec 50,98 ares, 156/3 avec 1,16 are, 158/3 avec 114,65 ares, 160/3 avec 45,95 ares, 162/96 avec 2,01 ares, 164/4 avec 25,37 ares, 166/4 avec 20,17 ares, 167/108 avec 0,91 are, 169/108 avec 20,86 ares, 179/4 avec 9,99 ares et 247/197 avec 4,96 ares, soit une superficie totale de 416,02 ares

. d'autre part le Département, pour la parcelle cadastrée sous section 3 n° 171/117, avec 1,34 are

- approuve la division en volume régissant la gestion de la voirie départementale d'une part, celle du pont en superstructure d'autre part, des parcelles cadastrées sous section 4 n° 170/117 (9,66 ares), 171/117 (1,34 are), 172/117 (3,55 ares) et 173/117 (379,13 ares), par acte notarié.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130304-75863-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/03/13